

Questions au Feuilleton

SECRETARIAT D'ÉTAT—LES RÈGLES DE CONDUITE

Question n° 4266—M. Crosby:

1. Le secrétariat d'État possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1^{er} avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): 1. Les nouveaux employés sont avertis de la disponibilité des normes de conduite, politique sur le comportement de l'employé au moment de leur nomination et le manuel du personnel contient un chapitre sur le sujet. Le public y a accès sur demande.

2. La liste ci-après indique les cas disciplinaires depuis avril 1977 à mars 1982. En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

Cas disciplinaires						1980		
Avril 1977 à mars 1982						septembre		
Année	Mois	Date	Suspension	Lettre de réprimande	Congédiement			
						14		
						15		
						16		
						20		
						21		
						22		
						23		
						26		
						27		
						28	10 jours	X
						20		
						23	2 jours	X
						18		
						19		
						20		
						21		
						22		
						25		
						26		
						27		
						28	10 jours	X
						29		
						2		
						3		
						4		
						5		
						7		
						8		
						9	7 jours	X
						11	1 jour	X
						26	1 jour	X
						15		
						16	2 jours	X
						5		
						6		
						7	3 jours	X
						9		
						10		
						11	3 jours	X
						2		
						3		
						4	3 jours	X
						9		
						10		
						11		
						12		
						13	5 jours	X
						27		
						28		
						29		
						30		
						31	5 jours	X
						3		
						4		
						5		
						6		
						7	5 jours	X
						23		
						24		
						25		
						28		
						29		
						30	6 jours	X
						1		
						2		
						5		
						6	4 jours	X
						18		
						18		
						19	2 jours	X